

La fête de sainte Anne

PAR LE R. P. P.-V. CHARLAND, O. P.

(Suite et fin.)

Aucune vérité ne peut nuire à la Vérité, et nul ne se scandalisera que la fête de sainte Anne ait été pour un temps supprimée du Bréviaire romain : c'est-à-dire de 1568 à 1584. Ni le Père Baumer, ni l'abbé Batiffol, qui signalent ce fait en passant, n'en donnent l'explication, mais nous remarquons qu'ils se servent du terme « supprimer », et c'est donc que la fête existait au Bréviaire romain avant 1568, et à tout le moins depuis Sixte IV (1471-1484), comme nous a permis de le croire le texte de Platina cité plus haut. Mais certaines familles religieuses, comme par exemple les Franciscains, et diverses communautés chrétiennes gardaient le privilège de la célébrer encore, entre autres Dijon. On sait en effet que la peste ravageant cette ville en 1531, les habitants avaient promis, si le fléau cessait, de célébrer tous les ans, à perpétuité, la fête de sainte Anne avec la même solennité que le jour de Pâques, et de fait, leur vœu avait été exaucé (1).

De même, les chanoines de Saint-Géréon de Cologne avaient décidé, le 2 août 1558, que la fête de la Sainte serait célébrée chez eux tous les ans *tantum festum duplex cum primis et secundis vespers, matutinis, missa*, etc. Le chanoine Symon, de la commune de Lobroich, avait fait une fondation dans ce but, dit Baumer, et fait transcrire de magnifiques livres de chœur avec l'*Officium proprium* de la sainte Mère de Marie. François Lombard, revenant de Naples, rapporte, le 22 juillet 1569, qu'on s'était montré mécontent de ce que la fête de sainte Anne, comme celles de saint Joachim, de saint Zacharie et des Macchabées, avait été supprimée dans le nouveau Bréviaire (2).

C'est en vain que nous avons cherché dans les liturgistes et canonistes l'explication de cette mesure. Il en est une cependant qui nous semble plausible et que nous pouvons nous-même, à

(1) Guyet, *Heortologia*, ut sup., in-fol., Urbini, 1728, p. 84.

(2) Baumer, *Hist. du Bréviaire* (1905), t. II, p. 218 ; d'après Jorres, *Urkundenbuch des Stiftes S. Gereon zu Köln*, Bonn, 1893, p. 637.